

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7







Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DEGRAISSANT MECANIQUE
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant, dégraissant pour travaux mécaniques et industriels
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: IMPEX
140 route des Moulins
38490 Chimilin
France
Tél: +33 (0)4 76 32 69 69
Télécopie: +33 (0)4 76 32 55 30
Courriel: sales@impex.fr
1. 4. N° code du produit: 006062
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
* Aérosol infl. 1 / SGH02 - H222 *
* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *
2. 2. N° CE: Non applicable.
2. 3. Contient: • Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):
-   
2. 4. 1. Symbole(s): F+ - Extrêmement inflammable ; Xi - Irritant ; N - Dangereux pour l'environnement
2. 4. 2. Phrase(s) R: 12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
2. 4. 3. Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
24 Éviter le contact avec la peau.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP - SGH):
-   
- Danger Danger
2. 5. 1. Symbole(s): .
2. 5. 2. Mention de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 5. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7

Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 4. Intervention:	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 5. 5. Stockage:	P410 Protéger du rayonnement solaire. P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P405 Garder sous clef.
2. 5. 6. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 6. Information(s) complémentaire(s):	EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Contient 95.555 % en masse de composants inflammables. P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 7. Autres dangers:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Extrêmement inflammable.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Dioxyde de carbone
- N° CAS: 124-38-9
- Conc. (% pds) :4.445

- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
- N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX
- Conc. (% pds) :7.644
- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B
- Divers :
DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg
DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg
CL50 / 24h / Crustacés = 9714 mg/l
CL50 / 96h / Poissons = 9640 mg/l
CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l

- Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques
- N° CE: 920-750-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119473851-33
- Conc. (% pds) :78.929
- R-S : Symbole(s): F Xn N - Phrase(s) R: 11-65-66-67-51-53
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH08 - Tox. asp. 1 - Danger pour la santé - H304 SGH09 - Tox. aq. chron. 2 - Environnement - H411
- Divers :
DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 2035 mg/m3
DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 773 mg/kg
DNEL / Population générale / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 608 mg/m3
DNEL / Population générale / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 699 mg/kg
DNEL / Population générale / Orale / Effets systémiques, à long terme = 699 mg/kg
DL50 / Cutanée / 24h / Rat = > 2920 mg/kg
DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg
CL50 / Inhalation (vapeurs) / 4h / Rat = >23300 mg/m3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7

Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

4. 2. 1. Inhalation: effets narcotiques Toxicité minimale
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Faiblement toxique
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: L'absorption d'alcool augmente les effets toxiques du produit.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂), poudre, eau pulvérisée.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Faire attention aux risques d'explosion. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Un incendie produira une épaisse fumée noire.
5. 3. Conseils aux pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7

Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 0°C et 50°C

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune raisonnablement prévisible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • Dioxyde de carbone : VME ppm = 5000 - VME mg/m³ = 9000 - VLE ppm = 30000 - VLE mg/m³ = 54000
• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 650

VLE (France) = 400 ppm / 980 mg/m³

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Dans le but d'éviter l'inhalation de brouillard/vapeur, le port d'un appareil respiratoire est requis durant ces travaux.

8. 2. 2. Protection des mains: gants résistants aux solvants

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7

Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: aérosol: liquide + gaz propulseurs ininflammable
9. 1. 2. Couleur: incolore
9. 1. 3. Odeur: alcoolique
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: initiale : 57°C fin
9. 1. 6. Point d'éclair: <21°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: LIE : 0.6 %
LSE : 7.1 %
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.7463 g/cm3
9. 1. 9. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: non miscible
9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

9. 3. Autres données: Distance d'inflammation : 90 cm

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Réaction dangereuse avec les agents oxydants et acides forts
10. 4. Conditions à éviter: Eviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone...

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
CL50/inhalation/4h/rat = > 23300 mg/m3 (vapour)
11. 2. 2. Contact avec la peau: Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
DL50/cutanée/rat = > 2920 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux: Données non disponibles.
11. 2. 4. Ingestion: Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics
DL50/orale/rat = > 5840 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7

Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|--|
| 12. 1. Toxicité: | Peut être dangereux pour l'environnement.
Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Données non disponibles. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Données non disponibles. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Eau : Insoluble le produit reste à la surface de l'eau |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Données non disponibles. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Aucune raisonnablement prévisible. |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides peuvent être mis en décharge en suivant les règlements locaux. |
| 13. 3. Information(s) supplémentaire(s): | NE PAS rejeter à l'égout. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1950 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | AEROSOLS |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14. 3. 2. Etiquettes ADR/RID: | 2.1 |
| 14. 3. 3. Code de classification et dispositions spéciales: | 5F |
| 14. 3. 4. Instructions d'emballage: | P204 |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 2 |
| 14. 4. 2. N° FS: | 2-13 |
| 14. 4. 3. Etiquette(s) IMDG: | 2.1 |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe: | 2 - II - 203 |
| 14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA: | 2.1 |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Dangereux pour l'environnement |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSANT MECANIQUE

Version:7

Date de révision: 1/10/2014

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

14. 9. Autre(s) information(s): Quantités limitées : LQ2

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Etiquetage aérosol selon la directive 2008/47/CE de la commission du 8 avril 2008

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R51 Toxique pour les organismes aquatiques.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 11/04/2005

16. 4. 2. Date de la révision précédente: 11/09/2012

16. 4. 3. Date de révision: 1/10/2014

16. 4. 4. Version: 7

16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: CLP